

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

---

TI9012

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-deuxième session ordinaire**

**21 - 25 janvier 2013**

**Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)**

**EX.CL/751 (XXII) vii**

**Rev.1**

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES  
AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES**

## INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du Comité des représentants permanents (COREP) de l'UA sur les questions économiques et commerciales s'est réuni le mardi 10 janvier 2013, de 14H30 à 17 heures, au Siège de la Commission de l'Union africaine sous la présidence de l'Ambassadeur Mokhtar Chaouachi, Représentant permanent de la Tunisie, Président du Sous-comité.

## PARTICIPATION

2. Ont participé à cette réunion les représentants des États membres ci-après :

1. Algérie
2. Burundi
3. Tchad (2<sup>ème</sup> Vice-Président)
4. Rwanda
5. Sénégal (3<sup>ème</sup> Vice-Président)
6. Sierra Leone
7. Swaziland (1<sup>er</sup> Vice-Président)
8. Tunisie (Président)
9. Ouganda

3. La Commission de l'Union africaine était représentée par son Commissaire en charge du commerce et de l'industrie, de la Directrice du commerce et de l'industrie, du Directeur des affaires économiques et certains membres du personnel du Département du commerce et de l'industrie. La CEA a également été représentée par le Directeur de l'Intégration régionale, de l'Infrastructure et du Commerce.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour de la réunion comme suit:

- (i) Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour ;
- (ii) Compte-rendu des conclusions de la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce (Rapport de la Conférence conjointe ; Rapport de la réunion des ministres du commerce);
- (iii) Rapport intérimaire sur l'intensification du commerce intra-africain (document à présenter au Comité africain de haut niveau sur le commerce – HATC) ;
- (iv) Compte-rendu sur la création du Centre africain de mise en valeur des ressources minérales ;
- (v) Compte-rendu sur le Forum du secteur privé qui s'est tenu à Abidjan;
- (vi) Compte-rendu sur les OMD après 2015 ;
- (vii) Questions diverses.

**Point 1 de l'Ordre du jour : Ouverture de la réunion**

5. Dans son allocution d'ouverture, la Commissaire en charge du commerce et de l'industrie a remercié les membres du COREP pour leur participation à la réunion. Elle s'est également félicitée de l'appui apporté par les États membres aux travaux relatifs aux décisions du Sommet sur l'intensification du commerce intra-africain.

**Point 2 de l'Ordre du jour : Compte-rendu des conclusions de la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce (Rapport de la Conférence conjointe ; Rapport de la réunion des ministres du commerce)**

6. La Directrice du Commerce et de l'Industrie a fait une brève présentation des conclusions de la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce. Elle a également présenté le rapport de la réunion des ministres du commerce. Dans sa présentation, elle a indiqué que c'était la première fois que la Commission avait organisé une réunion conjointe des ministres du Commerce et des ministres de l'Agriculture. Elle a souligné certaines des recommandations formulées par la Conférence conjointe, qui portent notamment sur :

- a. la nécessité de renforcer les marchés nationaux avant de consolider les marchés régionaux et continentaux ;
- b. l'importance de veiller à ce que les décisions sur l'intensification du commerce intra-africain et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) soient effectivement mises en œuvre au niveau national ;
- c. l'importance d'organiser des foires commerciales en vue de promouvoir les échanges et les flux d'investissement commerciaux et de favoriser les possibilités commerciales entre les pays africains.

7. Dans les discussions qui ont suivies, les États membres ont soulevé les questions ci-après :

- (i) il a été rappelé que les ministres ont recommandé que les travaux sur les règles d'origine doivent être limités à la collecte de données, mais le rapport indique que la Commission envisage d'organiser un atelier sur les règles d'origine. Des précisions ont donc été demandées pour savoir si cet atelier a été maintenu ;
- (ii) comme c'est la première fois qu'une conférence conjointe a été organisée dans le cadre du thème du Sommet 2912 sur l'intensification du commerce intra-africain, la Commission devrait encourager la tenue d'événements similaires en s'inspirant de l'expérience tirée des premiers enseignements de cette conférence conjointe.

8. Dans sa réponse, la Commission a souligné que les travaux sur les règles d'origine seront limités à la collecte de données et ne préjugeront pas des résultats des

négociations sur les règles d'origine au cours des négociations sur la Zone de Libre-Echange Continentale. La Commission a également indiqué qu'une évaluation interne de la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce a déjà été effectuée et les enseignements qui en ont été tirés serviront à améliorer les aspects techniques, organisationnels et logistiques des conférences à venir.

9. Le Directeur de l'Intégration régionale, de l'Infrastructure et du Commerce de la CEA a informé les participants que la sixième édition de la publication conjointe Commission de l'UA-CEA-BAD sur l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique se concentrera sur quelques-unes des questions qui sont essentielles à la mise en place de l'Accord de libre-échange et comportera un chapitre sur les règles d'origine.

**Point 3 de l'ordre du jour : Rapport intérimaire sur l'intensification du commerce intra-africain (document à présenter au Comité africain de haut niveau sur le commerce – HATC)**

10. La Directrice du Commerce et de l'Industrie a présenté le rapport intérimaire sur l'intensification du commerce intra-africain et a informé les participants que le même rapport sera présenté au Comité africain de haut niveau sur le commerce (HATC) lors du prochain sommet. Elle a indiqué qu'en application de la décision du Sommet, la Commission a organisé la réunion du Comité technique des douanes en Septembre 2012, suivi du deuxième Forum sur le commerce en Afrique, le même mois. Pour faire avancer les travaux, la Commission va élaborer une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action sur l'intensification du commerce intra-africain et mettre au point les modalités pour les négociations sur l'ALE, en tenant compte du projet de Cadre stratégique..

11. Dans les discussions qui ont suivi, les participants ont soulevé les questions ci-après :

- (i) la nécessité pour la Commission de se conformer à la décision de la Conférence qui stipule que les réunions des Comités techniques spécialisés, notamment celui du commerce, de l'industrie et des minéraux devraient se tenir pour la plupart tous les deux ans après ;
- (ii) la nécessité pour les CER et les Etats membres de mettre en place des cadres, là où il n'en existe pas, aux niveaux national et régional, pour la mise en œuvre de la décision du Sommet ; le Sous-comité sur les questions administratives et budgétaires va consacrer ses efforts à assurer le soutien nécessaire.

12. Le Sous-comité a ensuite pris note du rapport.

**Point 4 de l'ordre du jour : Compte-rendu sur la création du Centre africain de mise en valeur des ressources minières**

13. En présentant ce point, la Directrice du Commerce et de l'Industrie a précisé que la CEA et la Commission de l'UA coopéraient sur ce dossier. Elle a souligné la recommandation des ministres selon laquelle il faudrait continuer à travailler sur le cadre juridique pour la mise en place du Centre africain de mise en valeur des ressources minières. Elle a ajouté que, compte tenu de la sensibilité de ce dossier, les hauts

responsables de la CEA et de la Commission de l'UA se sont rencontrés afin d'examiner les modalités de mise en œuvre du Centre au cours de l'année 2013.

14. Le Sous-Comité a pris note du compte-rendu.

**Point 5 de l'ordre du jour : Compte-rendu sur le Forum du secteur privé tenu à Abidjan**

15. Le Directeur du Département des affaires économiques a présenté les résultats du cinquième Forum du secteur privé africain organisé conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) du 05 au 08 novembre 2012, à Abidjan (Côte d'Ivoire) sous le thème «Le rôle du secteur privé dans la promotion de l'agro-industrie en Afrique ». Il a informé le Sous-comité que le Forum avait pour but de promouvoir l'investissement et l'agro-industrie grâce à des partenariats et des entreprises mixtes dans les secteurs clés de l'agriculture et de l'agroalimentaire, des biens d'équipement, des petites et moyennes entreprises et du renforcement des capacités institutionnelles. Il a informé le Sous-comité d'un certain nombre de questions qui ont été abordées lors du Forum et sur lesquelles des décisions concrètes ont été prises, ainsi que des recommandations concrètes à mettre en œuvre par les différents intervenants.

16. Parmi les recommandations pertinentes, il a souligné celles qui suivants :

- a. l'Union africaine devrait prendre l'initiative de préconiser la création de bourses additionnelles de produits de base à travers le continent africain;
- b. la Commission de l'UA doit soutenir les projets régionaux portant sur la chaîne de valeur dans les secteurs de l'agriculture en mobilisant les ressources nationales;
- c. il est nécessaire de donner au secteur privé une plus grande visibilité et de faire en sorte qu'il participe davantage au dialogue politique et aux partenariats public-privé, notamment à la coopération Sud-Sud;
- d. la Commission de l'UA doit coordonner la mise en place de la base de données des acteurs du secteur privé africain dans différents secteurs et régions;
- e. la Commission de l'UA devrait se servir du CAADP pour coordonner et trouver des synergies, harmoniser les différents plans et reproduire les exemples réussis pour faciliter la collaboration et réduire la fragmentation.

17. Enfin, il a indiqué que le rapport du secteur privé et la déclaration qui y est contenue seront soumis à la prochaine Conférence des ministres africains des Finances qui doit avoir lieu en mars 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

18. Dans les discussions qui ont suivi, les participants ont soulevé les questions ci-après :

- (i) la liste des participants doit être jointe au rapport. La Commission doit renforcer la participation des PME et encourager les États membres à soutenir les PME;
- (ii) il faut renforcer la formation professionnelle pour améliorer l'emploi des jeunes dans le secteur agro-industriel et favoriser l'autonomie des entreprises nationales;
- (iii) le rôle de la technologie et de l'innovation dans l'agro-industrie doit être renforcé;
- (iv) la question de la faible capacité de financement du secteur privé doit être prise en compte;
- (v) il faut encourager les citoyens à investir dans l'industrie agro-alimentaire;
- (vi) le rapport devrait être examiné par la Conférence des ministres des finances et de la planification en mars 2013 et soumis de nouveau au COREP.

19. Dans sa réponse, le Directeur des Affaires économiques s'est félicité des observations faites, ainsi que de la pertinence des questions soulevées par le Sous-comité. Il a souligné que ces préoccupations ont été prises en compte dans le Rapport et la Déclaration d'Abidjan, au cours des différentes sessions.

#### **Point 6 de l'ordre du jour : OMD après 2015**

20. Le directeur des affaires économiques a fait un bref exposé sur le processus de consultation relatif au programme pour le développement après 2015. Il a indiqué que l'Afrique n'a pratiquement pas été associée à l'élaboration des OMD actuels, ce qui a contribué au manque d'appropriation de ces Objectifs par les pays africains. Cela ne devrait pas être le cas pour la formulation du programme pour le développement après 2015. Il a rappelé que le Sommet de juillet 2012 a demandé à la Commission, en collaboration avec les États membres, les CER et les partenaires de procéder à des consultations plus larges avec tous les intervenants. Jusqu'à présent, trois réunions de consultation ont été organisées et la Commission a également saisi l'occasion des différentes réunions (forum du secteur privé et réunion du Comité des directeurs généraux des bureaux nationaux de la statistique) pour consulter les différentes parties prenantes. Il a informé les participants que la consultation continentale se tiendra à Tunis en mars 2013 et la position africaine commune sera présentée à la Conférence des ministres des finances et de la planification, puis au Sommet de mai 2013 pour examen et adoption par les chefs d'État et de gouvernement avant qu'elle ne soit soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies en Septembre 2013.

21. Le Sous-comité a pris note du rapport.

#### **Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses.**

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission a informé les participants qu'un projet de décision émanant de la Conférence conjointe des ministres de l'Agriculture et des ministres du Commerce avait été distribué aux Membres pour qu'ils en prennent note.

### **Clôture de la réunion**

23. Comme il ne restait plus d'autres questions à examiner, le Président a remercié tous les participants et a prononcé la clôture officielle de la réunion.

2012

# Report of sub-committee on economic and trade matters

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4284>

*Downloaded from African Union Common Repository*